
*Compte rendu réunion conseil municipal du**06 mai 2019**SAULNIÈRES 35*

Lundi 06 mai 2019, 20 heures 30

Étaient présents : MM. DENIEL F. ESNAULT J-L. LEFEBVRE A. VALOIS D. . BABIN L. PHÉLIPPÉ J. LEBEAU C. ROULLEAU G.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : MM. ANTIN S. BARRÉ B

Absent(s) excusé(s) : MM. GOUVERNEUR G. (pouvoir à Phérippé J) AREND M.

2019030

Avis sur enquête publique : Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA)

2019031

Demande de subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL)

2019032

Redevance annuelle d'occupation du domaine public routier par France Télécom : 2019

2019033

Liaison douce – Cheminement piétonnier piste cyclable Rd 293 vers Rd 777

2019034

Décisions

Divers

2019030

Avis sur enquête publique : Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche a eu lieu concernant le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) pour la période 2019-2024.

La commune de Saulnières est appelée à émettre un avis sur ce CTMA.

Le CTMA est un outil d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne permettant la programmation et le financement d'actions et travaux de réhabilitation des cours d'eau pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

Ce contrat « milieux aquatiques » est conclu entre les différents signataires de l'opération de reconquête des milieux aquatiques sur le territoire du bassin versant de la Seiche (la Région Bretagne, le Département d'Ille et Vilaine, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche).

Monsieur le Maire, après avoir donné connaissance du dossier demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce CTMA.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,

- **approuve** le contenu du programme d'actions et son plan de financement
- **émet** un avis favorable au Contrat Territorial des Milieux Aquatiques

2019031

Demande de subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL)

M. le Maire informe le conseil municipal de la possibilité, pour la commune d'obtenir une subvention de l'État au titre de la DSIL, concernant la création de cheminement piétonniers.

Monsieur le Maire présente les devis correspondants :

- cheminement piétons et cyclistes rd 293 – rd 777 entrée «bourg est » : **49 042.50 € HT**

Financements HT			
	Dépenses		Recettes
cheminement	49 042.50	dsil 80%	39 234.00
		autofinancement	9 808.50
total	49 042.50		49 042.50

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **sollicite** une subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de **39 234.00 €**
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

Ces travaux commenceront après accord de la Préfecture.

2019032

Redevance annuelle d'occupation du domaine public routier par France Télécom : 2019

Suite à la publication du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, et compte tenu du calcul de l'actualisation, les tarifs sont les suivants

	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)	Emprise au sol (m ²)	total
	9.263	3.965	0.7	
Tarifs 2019	54.30 €	40.73 €	27.15 €	
	502.98 €	161.49 €	19.01 €	683.48 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- **valide** l'inventaire du patrimoine France Télécom occupant le domaine public géré par la Commune au 31 décembre 2018 ci-dessus,
- **décide** de facturer auprès de France Télécom la redevance annuelle autorisée pour la déclaration des ouvrages ci-dessus.

2019033

Liaison douce – Cheminement piétonnier piste cyclable Rd 293 vers Rd 777

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de cheminement piétonnier entre la rd 293 et la rd 777 entrée bourg est. Cette phase de travaux permettra de créer une liaison entre les 2 RD.

Il présente les devis des entreprises :

	cheminement
	HT
Ent Eurovia Rennes	57 326.90 €
Ent Pigeon Argentré	49 042.50 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** :

- = **valide** le projet présenté pour le cheminement
- = **décide** de retenir les propositions de l'ent Pigeon pour un montant global de 49 042.50 € HT
- = **charge** Monsieur le Maire de procéder aux demandes d'aides concernant ce projet.

201903

Décisions

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

1) Droit de préemption

DIA parcelle ZH 328 rue de la Gare

- = La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

DIA parcelle ZH 329 332 AA 270 271 rue de la Gare

- = La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

2) Vente maison 5 rés des Rosiers

- = propose la vente de la maison au prix de 75 000 € net vendeur

Divers

- permanences bureau de vote du dimanche 26 mai
- commémoration du 08 mai le dimanche 12 mai
- implantation projet 5 maisons